



Le 1^{er} janvier 2025

Objet: Numéros d'exemption pour les taxes de vente provinciale

À nos fournisseurs:

Vous trouverez ci-dessous les numéros d'exemption du CN pour les taxes de vente provinciale relatives à chacune des provinces d'imposition indiquées, et qui nous autorisent d'acheter en exonération de la taxe de vente provinciale en ce qui concerne :

- L'achat, location, l'entretien & pièces de matériel ferroviaires roulant sur voie (locomotives, wagons, etc.) ou de matériel de travaux sur voie;
- L'achat, location, l'entretien & pièces de conteneurs, remorques, châssis et groupes électrogènes; et
- L'achat de biens destinés à l'inventaire.

Ces numéros sont les suivants:

Numéros d'exemption de taxe de vente provinciale

Saskatchewan	0077107
Manitoba	217448-0
Colombie-Britannique	PST-1000-5016

Ces numéros ne signifient pas que le CN ne paie pas les taxes de vente provinciale mais plutôt que le paiement de taxes est calculé par le CN, si elle est applicable, et reporté au moment de l'utilisation des biens achetés directement à l'administration fiscale de la province par autocotisation.

On prend cette opportunité de vous demander d'assurer que le nom sur vos factures est **Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada**, ou **Canadian National Railway Company**, ou **CN**. On demande si vous utilisez d'autres précisions dans notre nom comme Cours de triage Taschereau ou Intermodaux que vous placez ses distinctions sur une ligne séparée dessous notre nom.

Bien à vous,

Robert Smith
Directeur, Taxes indirectes